



Le Président,

16.03.09

**Rapport du Président du Conseil Régional  
à la Séance Plénière  
Réunion des 23 et 24 juin 2016**

**Une Région participative et citoyenne : point d'étape sur les dispositifs existants et les nouvelles orientations pour le progrès démocratique. Premières mesures de la mandature pour une région participative et citoyenne.**

La Région Centre-Val de Loire inscrit depuis plusieurs années la construction de l'ensemble de ses politiques publiques dans un dialogue permanent avec les habitants et les acteurs socio-économiques de tous les territoires qui la composent. A l'aube de la nouvelle mandature qui s'ouvre, la Région a l'ambition d'inscrire la mise en œuvre de son programme validé par les électeurs dans une démarche renforcée de participation et de progrès démocratique. Elle souhaite en être actrice, tant en étant force de proposition par les mesures du programme de la mandature 2015 - 2021, qu'en étant à l'écoute des propositions qui lui seront soumises.

Ce rapport a pour objectif de donner le cap de cette ambition et de proposer des premières mesures en la matière.

En effet, nous assistons à l'échelle planétaire à un désir croissant d'expression de nos concitoyens et à un souhait grandissant que leurs aspirations soient entendues dans la définition des grandes politiques publiques. A cet égard, la crise démocratique que nous connaissons est révélatrice de la faible implication des habitants dans la définition des politiques publiques et du sentiment que les orientations prises sont souvent déconnectées des réelles aspirations citoyennes en faveur de la mise en place d'un monde qui placerait d'abord l'humain au cœur de son fonctionnement.

Conscients qu'un nouveau mode de construction des politiques publiques peut et doit être recherché, nous inscrivons notre action dans un volontarisme assumé d'expérimentation de nouvelles formes de dialogue avec tous les habitants et les acteurs socio-économiques. Par la mise en place d'outils innovants, nous souhaitons proposer une nouvelle façon de faire qui pourra :

- Rendre plus lisible et compréhensible l'action publique quand nos concitoyens continuent de peu comprendre le « qui fait quoi » d'une organisation administrative complexe et lourde,

- Revaloriser la légitimité de l'impôt quand beaucoup d'habitants ont encore le sentiment de participer à l'effort fiscal sans en avoir de juste retour,
- Replacer l'intérêt de l'action collective et de l'engagement quand le contexte peut conduire beaucoup au repli sur soi et à l'individualisme,
- Retisser un lien fort entre l'action publique et la nécessité pour nos concitoyens d'exercer le droit de regard sur les politiques conduites par le biais du droit de vote qu'ils exercent de moins en moins.

Au-delà de la construction d'un nouveau mode d'élaboration de nos propres politiques que nous souhaitons mettre en débat, nous souhaitons pouvoir soutenir les initiatives citoyennes qui émergent sur tous les territoires et qui partout, concourent à renforcer le lien social et à favoriser l'action collective au détriment de l'individualisme.

La Région est convaincue que l'action publique a toute sa place pour construire ensemble le monde de demain. Si elle n'est pas le premier échelon de proximité, elle est cependant en relation étroite avec les territoires et portent des politiques publiques qui impactent directement la vie quotidienne. Elle est un interlocuteur dont le rôle va grandissant pour la France et l'Europe. Mais, pour être un véritable relai des préoccupations des citoyens, elle doit cultiver sa proximité et ce dialogue.

La démocratie participative aide à mieux « vivre ensemble » et à « faire société », c'est un élément essentiel pour construire un avenir basé sur davantage de justice sociale, économique et environnementale. Elle permet d'améliorer la pertinence et l'efficacité de l'action publique en prenant mieux en compte les besoins, les aspirations des citoyens, et en étant davantage à l'écoute des potentiels d'initiatives.

Les changements qu'il nous faut opérer ne pourront se faire sans mobiliser les citoyens, sans qu'ils soient associés aux choix qui les concernent.

La Région s'appuie depuis longtemps sur la société civile organisée. Elle a pour cela mis en place des instances de participation ou des démarches suscitant l'implication citoyenne. Elle est aujourd'hui très volontariste pour intensifier la participation des citoyens et donnera tout au long de ce mandat une nouvelle dimension à la démocratie participative au sein de l'action régionale. Pour rénover l'action publique en ce sens, elle sera à la fois force de proposition comme la majorité s'est engagée auprès des électeurs et dans une écoute active.

## **I- UNE REGION D'ORES ET DEJA INVESTIE DANS DES DEMARCHES PARTICIPATIVES**

Cette mobilisation amplifiée en faveur de la participation citoyenne peut s'appuyer sur des acquis importants dans notre région qui a mis en place :

- des instances permanentes de participation
- des démarches innovantes dans le cadre de la construction des politiques publiques et des schémas structurants dont elle a la responsabilité
- Un soutien aux initiatives locales, avec une forte volonté d'implication citoyenne

## **1. Des instances permanentes de démocratie participative**

La Région a mis en place plusieurs espaces participatifs permanents. Dès l'origine, l'ambition était d'associer les usagers d'un service public ou un public particulier à une thématique.

### **1. Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER)**

Le CESER est un espace privilégié de débat, d'échange et de propositions, complémentaire aux autres formes de participation. Seule forme institutionnalisée de la société civile organisée à l'échelle de la région, il propose une vision partagée sur l'orientation des politiques régionales et joue un rôle d'éclaireur.

### **2. La Conférence Régionale de la Jeunesse (CRJ)**

En 2011, la Région a décidé la mise en place de la CRJ avec l'objectif d'offrir un espace d'expression et favoriser la démocratie participative chez les jeunes de 15 à 25 ans du territoire régional. La CRJ est à la fois :

- un espace de dialogue, c'est-à-dire une instance d'échanges et de débats entre ses membres mais aussi un moyen d'échanges constructifs entre les élus régionaux et les jeunes,
- un espace de formation par l'exercice d'une citoyenneté active et par l'information des membres quant aux compétences et décisions de la Région,
- et surtout une force de proposition sur les mesures des politiques publiques régionales, notamment les politiques en faveur des jeunes en étant le relais des besoins et des attentes des jeunes de la région Centre-Val de Loire.

### **3. Les Comités de Ligne d'Animation et de Développement pour les usagers des TER (CLAD)**

Suite à la loi de 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains, la Région a mis en place des CLAD. Ces comités ont pour vocation d'inscrire le transport ferroviaire dans une démarche de qualité du service public intermodal. Les 17 CLAD de la région permettent ainsi d'informer les usagers des TER, les élus locaux et les associations, et de recueillir de leurs attentes sur le service en vue d'une meilleure adéquation du service offert.

### **4. La Conférence régionale du sport**

Créée de façon volontaire par la Région en 2005, cette conférence, composée notamment de représentants du mouvement sportif, est une instance de concertation saisie pour avis sur des questions relatives à l'aménagement du territoire dans le domaine sportif, à l'accès au sport de haut niveau, à la formation et la professionnalisation dans le secteur sportif.

La Région soutient également l'existence d'instances de participation dans les territoires comme les Conseils de développement, les Conseils de citoyens dans le cadre de la politique de la ville réformée. A l'échelle des territoires, les Conseils de développement participent également à l'exercice de démocratie consultative en région, en permettant d'exprimer les attentes et les propositions de la société civile pour l'élaboration de projets territoriaux.

Au sein du paysage régional, d'autres structures mettent en place des espaces de concertation : Ciclic, Centréco, le Comité Régional du Tourisme, le GIP Alfa Centre, l'Ecopole, ...

## **2. Des initiatives de démocratie participative significatives pour nourrir l'élaboration des schémas et des politiques régionales**

Dans le cadre de la démarche Ambitions 2020 et de la déclinaison territoriale du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), des forums territoriaux ouverts aux habitants et acteurs locaux ont été organisés afin de définir de priorités d'actions à l'échelle de chaque Bassin de Vie, socle des interventions régionales au titre des politiques sectorielles et contractuelles (Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale). Depuis le lancement de cette démarche en 2013, 19 forums ont été organisés et ont rassemblé près de 2 150 participants.

La Région a également organisé à plusieurs reprises des forums participatifs dans le cadre de ses politiques sectorielles : des forums thématiques dans le cadre du SRADDT (2011), des débats citoyens sur la transition énergétique en 2013 et la COP 21 en 2015...

Dans le cadre de l'élaboration du SRADDT en 2011 et du débat sur la transition énergétique en 2013, des panels de citoyens ont également été mobilisés.

Dans le cadre de la préparation de la COP 21, la Région a aussi mis en place des débats « labélisés » à l'initiative des acteurs, des cahiers d'acteurs et a permis que la Mauritanie participe au grand débat planétaire.

## **3. Le soutien aux pratiques locales de démocratie participative et aux initiatives citoyennes**

La Région soutient les pratiques locales et les initiatives citoyennes par divers biais.

Le dispositif ID en Campagne est un dispositif d'Initiatives de Développement Rural tout à fait innovant et unique en France qui a été mis en place en 2010. Il vient compléter les Contrats régionaux de Solidarité Territoriale des Pays, dans l'objectif de faire émerger et de soutenir l'expérimentation de projets collectifs et d'initiatives citoyennes dans les territoires ruraux. Ces initiatives fédèrent des structures locales, qui contribuent à l'emploi et à l'activité, au développement des services, à la protection et la valorisation des ressources et du patrimoine, ou à l'animation locale. ID en campagne a permis de soutenir plus de 130 initiatives à ce jour, impliquant une très grande diversité d'acteurs (associations, collectivités, sociétés coopératives, groupements de producteurs agricoles, groupements d'entreprises, organismes parapublics (Chambres consulaires, CAUE,...) autour :

- de démarches économiques innovantes : liées à la structuration de filières alimentaires, la valorisation de matériaux locaux, le développement de nouvelles activités autour du réemploi, l'émergence de nouvelles offres touristiques,...
- de services de proximité nouveaux tels que des épiceries solidaires, des services d'accompagnement d'adolescents ou d'aidants familiaux, des lieux ou applications favorisant des usages numériques nouveaux
- de la valorisation du patrimoine naturel ou culturel : avec le soutien à l'émergence de nouvelles offres culturelles, à des outils de mobilisation/sensibilisation sur la biodiversité, à des initiatives en faveur de la valorisation de la mémoire locale

Nombre d'entre elles s'appuient sur une participation directe de la population, y compris des jeunes dans un cadre scolaire ou associatif. Des initiatives ont pu être portées et mises en œuvre directement par des habitants pour : la réouverture d'un commerce, la pratique partagée du jardin, le développement d'éco - gestes, la lecture du paysage, la création d'une œuvre culturelle (opéra,...), l'approche participative de l'urbanisme,

l'accompagnement à la parentalité, la rénovation de son logement, la valorisation de la mémoire collective locale...

Les initiatives ID en campagne et celles soutenues par le programme européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) font l'objet d'une rencontre annuelle « L'avenir s'invente dans les campagnes ».

Les démarches de participation citoyenne sont également promues par les réseaux régionaux qui se font le relais de pratiques locales innovantes et accompagnent leur mutualisation, comme :

- le Réseau Rural Régional qui fait partie du réseau des 26 réseaux régionaux, appuyés par le Réseau Rural National et en lien avec le Réseau Rural Européen
- le Réseau des Territoires Durables qui compte 250 structures membres, dont plus de 210 collectivités, et anime des journées thématiques dans les territoires

La Région encourage le développement de pratiques locales de démocratie participative dans le cadre de son accompagnement pour les agendas 21 locaux et les agendas 21 des lycées.

Elle soutient également la mise en réseau des Conseils de développement, afin qu'ils appréhendent au mieux leur rôle et leurs leviers d'action. A ce titre, une rencontre annuelle des Conseils de développement est organisée depuis 2014.

Plus généralement, les structures associées de la Région ont pour mission d'associer les acteurs des thématiques concernées et d'animer des réflexions collectives qui viennent alimenter les politiques régionales. C'est par exemple le cas, dans le champ de la formation tout au long de la vie, pour lequel la région s'est attachée, bien avant que la loi n'en fixe les règles, à associer les partenaires sociaux à l'élaboration des politiques régionales.

## **II. DE NOUVELLES AMBITIONS POUR INTENSIFIER L'IMPLICATION CITOYENNE**

Compte tenu à la fois du contexte global d'interrogation et d'inquiétude quant à la capacité des acteurs publics de répondre aux défis actuels, de l'importance d'associer encore davantage les citoyens, la Région souhaite faire de la participation un levier majeur pour répondre aux défis économique, environnemental et social.

**Dans la poursuite des actions déjà initiées, la Région souhaite s'engager à donner une nouvelle dimension participative à l'action régionale au travers de quatre axes de progrès démocratiques :**

- **le développement de territoires de démocratie participative**
- **l'amélioration des services publics par la participation citoyenne**
- **le renforcement de la participation dans l'élaboration de ses schémas et politiques publiques**
- **l'accompagnement des initiatives citoyennes, moteur de la démocratie et de la transition vers un modèle de développement plus juste et équitable**

La Région a d'ores et déjà inscrit dans son projet de mandature des mesures qui s'inscrivent dans ces quatre orientations, qui permettent à la fois d'être à l'écoute et qui donnent la possibilité d'agir. Ces mesures sont reprises ci-dessous. La participation ne se

décète pas, elle se met en pratique et la Région a souhaité en faire dès à présent une démonstration.

Pour participer à concrétiser ses quatre grandes orientations, la Région lance une concertation multi-acteurs visant à mobiliser les citoyens et les acteurs locaux et régionaux.

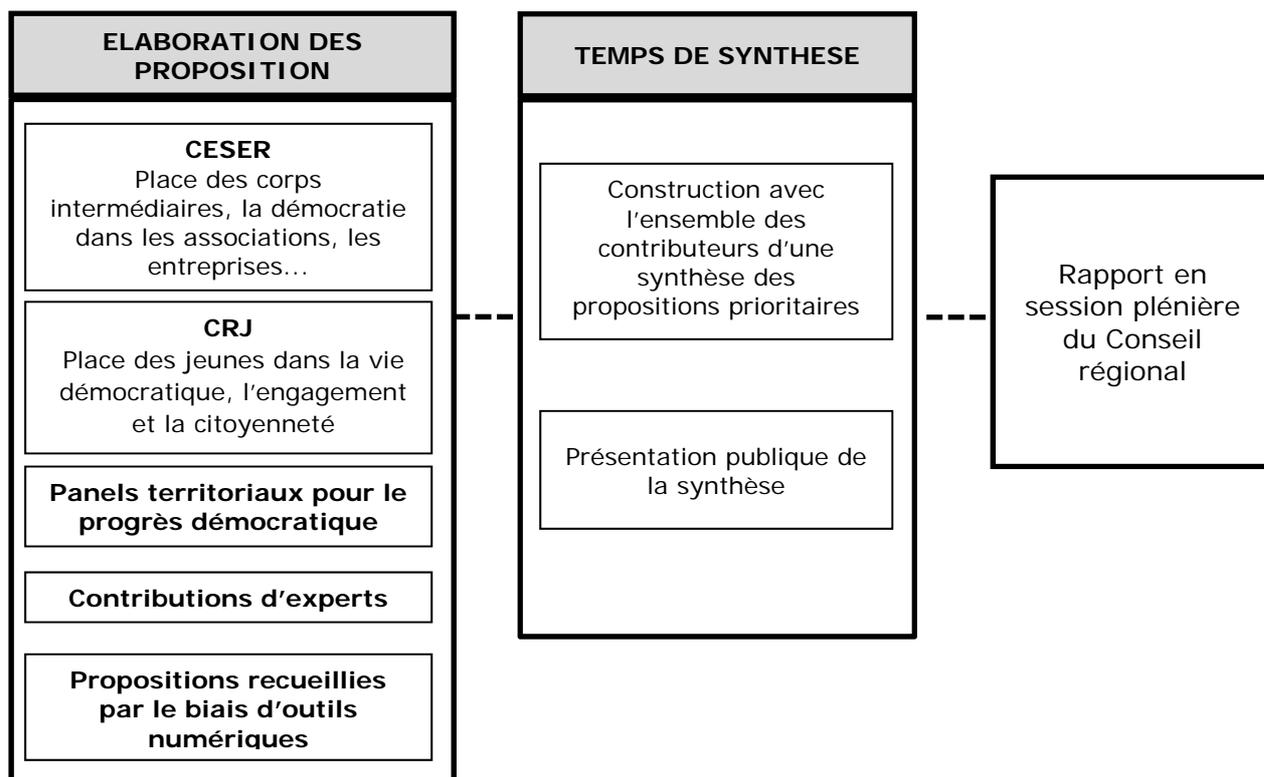
Elle propose de s'appuyer sur :

- une saisine du CESER pour être force de propositions quant à la place des corps intermédiaires, la démocratie dans les associations, les entreprises...
- une saisine du CRJ pour être force de propositions quant à la place des jeunes dans la vie démocratique, l'engagement et la citoyenneté
- la mise en place de « panels territoriaux pour le progrès démocratique »,
- une concertation d'experts au niveau national sur les questions de participation et de démocratie

Par ailleurs, d'autres propositions pourront être exprimées par le biais des outils numériques qui seront mis en place d'ici là et notamment un portail de la participation.

L'ensemble des contributeurs seront rassemblés dans la première moitié de l'année 2017, pour dégager collectivement une synthèse des propositions prioritaires pour construire une région participative. La synthèse fera l'objet d'une présentation publique.

Ce processus permettra de nourrir la réflexion de la Région dans l'optique de soumettre au vote un autre rapport pendant la deuxième moitié de l'année 2017, dont notamment une charte régionale de la participation.



Pour associer les élus de notre assemblée à la réflexion, un comité de pilotage représentant sa diversité politique, sera mis en place. Le CESER et le Mouvement Associatif seront également invités à participer à ce comité de pilotage.

## **1. Des territoires de démocratie participative**

Il s'agit là à la fois de renforcer le lien de proximité entre la Région, les habitants et la société civile organisée, dans les territoires en même temps que susciter le développement de démarches de participation dans ces territoires. Cela peut notamment passer par les contractualisations que nous engageons avec les acteurs des territoires.

C'est un double mouvement :

- Celui des élus et plus largement de la collectivité vers les territoires et les habitants : Etre à l'écoute des attentes en même temps que mieux expliquer ce que sont nos politiques publiques, la manière dont elles sont mises en œuvre, rendre compte de notre action, ...
- Celui partant des habitants et des acteurs locaux vers la collectivité régionale : soutenir les instances locales de participation comme les conseils de développement, créer des espaces propices à l'expression des attentes et propositions des citoyens vis à vis des politiques de la région, encourager l'innovation démocratique locale...

### **➤ Pour agir dès maintenant**

La Région propose d'ores et déjà la mise en place des « panels territoriaux pour le progrès démocratique ». Accompagnés par des intervenants qui seront choisis au regard de leur expertise sur le sujet, ils permettront d'associer citoyens, élus locaux et habitants dans une dynamique de coproduction de propositions au service du progrès démocratique.

### **➤ Des mesures à mettre en œuvre en 2017**

La Région rendra compte chaque année de son action aux habitants et leur donnera la parole dans chaque bassin de vie pour une co-construction des politiques régionales.

Un travail sera engagé pour renforcer les démarches participatives dans les territoires et notamment le rôle des conseils de développement dans le cadre des Contrats de Solidarité Territoriale et des instances participatives locales (conseils de citoyens par exemple dans le cadre de la politique de la ville...).

L'élaboration du SRADDET sera une nouvelle occasion de mobiliser acteurs et citoyens. Le progrès démocratique dans les territoires pourra constituer une thématique à débattre.

## **2. L'amélioration des services publics par la participation citoyenne**

La participation des citoyens usagers des services publics permet de mieux prendre en compte l'expertise d'usage et d'adapter ces services aux attentes et propositions qu'ils peuvent formuler. Si des instances existent d'ores et déjà, il nous semble nécessaire de renforcer le rôle des citoyens et d'aller au-delà de la concertation, de permettre une co-élaboration des décisions permettant l'amélioration continue du service rendu. Des principes communs doivent être définis quant à la composition, l'animation et le processus participatif sur lequel fonctionnent ces instances. Par ailleurs, il nous semble nécessaire d'envisager de compléter les instances existantes par d'autres dans le champ de certaines de nos politiques publiques.

### ➤ **Pour agir dès maintenant**

Dès le début de la mandature et dans un travail étroit avec les jeunes membres de l'actuelle Conférence Régionale des Jeunes, un important travail de rénovation de cette instance a été entrepris sur la base du bilan qu'ils avaient élaboré fin 2015. Il fera l'objet d'une proposition dans le cadre du présent rapport, auquel seront adjoints en annexe leur règlement-cadre et la charte des valeurs qu'ils ont élaborée.

Plus d'autonomie, plus d'ouverture vers l'ensemble des jeunes, plus de liens directs avec les territoires et les acteurs de la jeunesse : le futur Conseil Régional de la Jeunesse pourra jouer un rôle plus important dans la construction des politiques publiques les concernant et au-delà se saisir de sujets pour lesquels les jeunes considèrent pouvoir apporter une contribution.

Une première expérimentation des budgets participatifs dans 6 lycées et 2 CFA à la rentrée scolaire 2016 fera l'objet d'une autre proposition du rapport. La responsabilité de ce budget participatif sera confiée aux jeunes et à la communauté éducative pour leur permettre de décider directement de l'amélioration de leur cadre de vie.

### ➤ **Des mesures à mettre en œuvre en 2017**

Les instances de participation déjà existantes évolueront pour aller plus loin dans l'implication de leurs membres dans la co-construction des décisions. Ainsi les CLAD pourront-ils être davantage associés à la définition du service annuel TER, la conférence régionale du sport sera réactivée pour mobiliser les acteurs autour des problématiques du secteur.

Par ailleurs, les Etats généraux de la culture devront en outre permettre d'aborder l'opportunité de la création d'une instance régionale de participation autour des enjeux de la culture. Les mutations de ce secteur à la fois contributif au lien social, à l'émancipation et à la dynamique des territoires, ainsi qu'acteur à part entière de l'économie, invite à renforcer les liens avec les acteurs, avec les citoyens, pour encourager l'innovation, pour développer de nouvelles perspectives pour son développement.

Plus largement les structures associées de la Région qui constituent aussi des espaces de concertation avec les acteurs professionnels des champs concernés, seront appelées à contribuer au renforcement de cette participation, et au-delà à intégrer davantage les citoyens aux travaux qu'elles conduisent.

## **3. La démocratie participative pour l'élaboration et la mise en œuvre des orientations et des politiques de la Région**

La Région dans sa fonction d'animatrice a la responsabilité d'élaborer des schémas régionaux qui fixent les orientations en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, dans la gestion des déchets, de l'enseignement supérieur et de la recherche... Par ailleurs, lorsqu'elle construit ses politiques publiques, celles-ci viennent directement impacter le quotidien des habitants de la région dans l'éducation et la formation, la mobilité, la culture et le sport ... Même si souvent l'élaboration de ces cadres de l'action publique mobilisent en premier et pour l'essentiel des acteurs professionnels, nous voulons aller plus loin et rendre possible l'implication des citoyens directement concernés par les décisions prises. Pour exemple, en matière d'économie et d'emploi, chaque citoyen est potentiellement un salarié, un créateur d'activités économiques mais aussi un consommateur. Le regard et les propositions des experts doivent être complétés et parfois confrontés au regard des citoyens.

Pour répondre à cet enjeu, il nous faut imaginer et diversifier les formes d'appels à participation. Nous le savons les approches traditionnelles d'expression dans des réunions publiques d'ampleur, rend difficile voire impossible cette participation. Les panels de citoyens, le recours au numérique, les groupes de travail à taille humaine, les enquêtes d'opinions... doivent constituer des pistes de travail à mettre en place de façon plus systématique pour être plus innovants en la matière.

#### ➤ **Pour agir dès maintenant**

L'implication des citoyens dans l'élaboration des schémas et des politiques régionales sera systématiquement recherchée.

La Région s'est engagée à organiser dès 2016 des Etats généraux de l'Economie et de l'Emploi, du Numérique et de la Culture afin d'alimenter la réflexion sur les politiques régionales concernées.

Les Etats généraux de l'Economie qui se sont déroulés en avril et mai dernier ont mobilisé plus de 3.000 acteurs économiques. Leurs apports nourriront la construction du Schéma régional de Développement Economique, de l'Innovation et de l'Internationalisation (SREDII), qui sera adopté fin 2016, ainsi que la nouvelle Stratégie Régionale de Tourisme début 2017. Les Etats Généraux du Numérique et de la Culture auront lieu d'ici fin 2016.

La Région mobilise également ses habitants pour construire le Contrat de plan de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) en mettant en place un groupe témoin « Formation de demain ». A l'issue des travaux de ce groupe, un rapport sera réalisé dans l'objectif d'aider les décideurs dans leurs choix et leurs engagements.

#### **4. L'initiative citoyenne comme levier de participation**

Pour une démocratie participative vivante et efficace, il importe de renforcer les capacités d'agir de ceux qui souhaitent participer et créer des espaces à cet effet. Il est donc important de soutenir les initiatives de participation des citoyens (dans les territoires, l'économie, la recherche...) et les initiatives locales au service des démarches participatives en particulier en milieu rural, dans les zones périphériques et dans les quartiers populaires, pour lesquelles le sentiment d'abandon est plus important.

#### ➤ **Pour agir dès maintenant**

Le dispositif ID en campagne permet d'ores et déjà d'accompagner des initiatives de développement rural. La Région envisage de l'étendre à l'automne 2016 au périmètre des agglomérations, avec un volet rural et un volet urbain pour appuyer sur l'ensemble du territoire régional l'émergence d'initiatives citoyennes nouvelles, porteuses d'innovation sociale, économique et environnementale et qui rencontrent des priorités locales et régionales. L'objectif est de participer à l'émergence de 500 initiatives citoyennes de territoire en 5 ans.

Les principes de fonctionnement du dispositif seront adaptés au regard du travail de concertation en cours avec les présidents de Pays et agglomérations et les acteurs des initiatives.

Aux valeurs initiales du dispositif : la coopération, l'innovation territoriale, s'ajouteront la volonté de soutenir des démarches locales de participation citoyenne.

C'est la dimension « laboratoire » des initiatives qui sera la colonne vertébrale du futur dispositif, permettant l'émergence de projets et démarches auxquels nos politiques publiques ne répondent pas ou ne sont pas adaptées.

➤ **Des mesures mises en œuvre dès 2017**

D'autres mesures portant cette ambition seront mises en œuvre :

- Lorsque les citoyens décideront d'investir dans les entreprises dont ils veulent accompagner le développement, nous nous engagerons à doubler leur mise.
- La Région renforcera le lien "Université-Entreprises-Laboratoires" et accompagnera par le biais de sa politique recherche les partenariats "Chercheurs-Citoyens" qui concernent les sujets sociétaux.
- La Région mettra en place avec les lycées et les mouvements d'éducation populaire, une semaine d'éducation citoyenne au numérique, à l'environnement et au développement durable pour les élèves de seconde.

### **III. DES OUTILS NOUVEAUX POUR SOUTENIR CES NOUVELLES AMBITIONS**

Pour permettre une participation la plus large possible, la Région est consciente qu'elle doit diversifier les formes de la participation pour répondre aux différentes formes d'engagement et aux contraintes de chacun/e. Par ailleurs, l'ensemble de ces démarches de participation doivent s'ancrer dans la culture de la collectivité et notamment développer des outils.

#### **1 - Une charte régionale de la participation**

Une Charte de la démocratie participative sera proposée à la suite de la concertation multi-acteurs sur la participation en 2017. Elle permettra à la Région de se doter d'un cadre lisible pour la démocratie participative. Cet outil offrira un cadre de référence et explicitera des principes, des règles du jeu et les orientations, les engagements de la Région.

#### **2- Un portail pour le développement de la démocratie numérique**

Un portail de la participation, actuellement en cours d'élaboration, contribuera à animer la dynamique régionale de démocratie participative. Il aura pour fonction d'informer, de communiquer, de partager les ressources et la réflexion. Il développera des outils collaboratifs (exemple : échanges dans le cadre des instances de participation, ID en campagne...).

#### **3- D'autres outils en réflexion**

La phase de concertation multi-acteurs sur la participation et la restitution publique de la synthèse des propositions permettra d'identifier d'autres outils. A ce stade, certaines pistes sont étudiées : assises citoyennes, instance régionale du débat public, soutien à toutes formes d'engagement en particulier des jeunes, dans la vie associative, des outils permanents de construction de panels de citoyens pour la concertation, ...

Il est en particulier prévu de développer une pratique permanente de l'e-démocratie et les Etats généraux du numérique seront l'occasion de se saisir de cette thématique. Le numérique peut servir à la fois la participation des citoyens en prenant en compte leurs

contraintes de vie quotidienne mais aussi encourager des démarches collaboratives autour des initiatives et propositions.

## **IV – DES MESURES CONCRETES DES AUJOURD’HUI POUR AMELIORER LA CO-CONSTRUCTION DES POLITIQUES PUBLIQUES REGIONALES ET POUR FAVORISER L’EMERGENCE D’INITIATIVES CITOYENNES**

### **1- Le lancement de panels territoriaux pour le progrès démocratique**

Cette mesure, dont l’intitulé est amené à évoluer, s’inscrit dans le cadre de l’axe « Des territoires de démocratie participative » qui vise à renforcer le lien de la Région aux territoires, aux habitants et aux acteurs, et à encourager les démarches participatives dans les territoires.

#### **A- Objectifs**

Le lancement de cette concertation répond à plusieurs objectifs :

- Associer des acteurs (élus, associations...) et des citoyens des territoires à l’élaboration de propositions en faveur du progrès démocratique,
- Promouvoir un dialogue local autour des enjeux démocratiques,
- Mobiliser les territoires autour de cet enjeu et confronter une large diversité de points de vue,
- Identifier des innovations démocratiques en milieu rural comme en milieu urbain.

#### **B- Présentation de la démarche**

Afin de disposer d’une large diversité de points de vue et d’expertise, la Région sollicitera des contributions émanant :

- Du CESER, avec une focale attendue sur le rôle des corps intermédiaires dans la vie démocratique sur le progrès démocratique au sein même des organisations que les acteurs de cette instance représentent, et sur la question de la participation dans les territoires (conseils de développement, conseils de citoyens...).
- Du CRJ, avec une focale spécifique sur la place des jeunes dans la vie démocratique, les enjeux autour de la citoyenneté,
- D’un panel d’experts d’envergure régionale et nationale, pour disposer d’une analyse plus large sur les questions soulevées,
- De panels territoriaux pour le progrès démocratique, pour mobiliser également citoyens, acteurs et élus locaux.

Par ailleurs, d’autres propositions pourront être exprimées en appui sur les outils numériques qui seront mis en place d’ici là et notamment le portail de la participation.

#### **Les Panels territoriaux pour le progrès démocratique**

Réunissant des citoyens, des associations et des acteurs et élus locaux, ces panels territoriaux seront mobilisés dès le mois de septembre 2016, pour élaborer des

propositions concrètes en faveur du progrès démocratique dans notre région. Une attention particulière sera apportée à la composition de ces panels en veillant :

- A la représentativité des territoires urbains et ruraux,
- A la présence d'acteurs (associations, entreprises...) ancrés dans les territoires et disposant d'expériences et de points de vue sur cet enjeu,
- A la présence de citoyens volontaires représentatifs de la diversité (âge, parité, territoires, situation socioprofessionnelle).

Leurs travaux devraient se dérouler jusqu'à fin 2016-début 2017 au rythme d'environ une séquence de travail mensuelle. Ces groupes seront accompagnés par des intervenants qui seront choisis au regard de leur expertise sur le sujet. Ils accompagneront le processus de participation : aider à l'établissement des constats, organiser les dialogues et formaliser des propositions. Ils partageront également leur expertise sur le sujet.

### **Les Panels d'experts**

Il s'agit là de bénéficier d'un regard expert à la fois sur le contexte actuel, sur les expériences conduites par le passé ici et ailleurs ainsi que sur les leviers pour faire revivifier la démocratie.

Des experts universitaires, associatifs ainsi que des acteurs politiques ayant conduit des expériences significatives seront sollicités pour participer à ce panel et apporter un point de vue.

Ces experts seront pour partie issus de la Région et pour d'autres hors région et à l'échelon national.

Parmi ces experts, quelques-uns seront sollicités pour participer au temps de synthèse en qualité de grand témoin.

Un appel à participation sera envoyé à une liste d'experts pour une concertation à débiter à compter de septembre 2016.

### **Un temps de synthèse des contributions en vue d'un rapport « Une région participative et citoyenne »**

Les propositions établies par ces panels ainsi que les propositions du CESER, du CRJ ainsi que les contributions numériques, feront ensuite l'objet d'un temps de synthèse afin d'aboutir à une contribution globale et articulée.

Ces propositions alimenteront la réflexion pour enrichir l'action régionale en faveur de l'implication citoyenne et seront restituées dans le cadre d'un nouveau rapport en assemblée plénière avant la fin de l'année 2017.

## **2- Une expérimentation du budget participatif dans des lycées et des CFA**

Cette mesure s'inscrit dans le cadre de l'axe « Des services publics intégrant la participation citoyenne ». Elle se base sur le fait que la participation des citoyens usagers des services publics permet de mieux prendre en compte l'expertise d'usage et d'adapter ces services aux attentes et propositions qu'ils peuvent formuler.

## **A – Contexte général**

La mise en place des budgets participatifs dans des lycées et des CFA, répond à un double enjeu :

- renforcer l'implication des lycéen-ne-s et des apprenti-e-s et au-delà, de l'ensemble de la communauté éducative, dans la construction du lycée du futur, un lycée éco-citoyen, empreint des enjeux du développement durable et ancré dans le monde qui l'entoure,
- inscrire le progrès démocratique dans toutes les dimensions des politiques régionales.

Les budgets participatifs sont constitutifs à la fois d'un esprit, d'une démarche et de moyens de nature à favoriser la participation démocratique au sein des lycées et des CFA. Ils doivent en effet :

- permettre un apprentissage concret de la citoyenneté pour les lycéen-ne-s et les apprenti-e-s, en les responsabilisant autour de l'élaboration d'un projet dans tous ses aspects, y compris celui du volet budgétaire,
- contribuer à l'émergence de nouvelles formes de gouvernance collégiales, favoriser des démarches participatives concernant les problématiques liées aux conditions d'apprentissage et au mieux vivre des jeunes dans leur établissement, à travers la réalisation de projets liés à l'amélioration du cadre de vie.

Le Rectorat et la DRAAF ont été informés du projet régional et seront pleinement associés à notre démarche.

## **B – Présentation de la politique régionale**

### **Les conditions opérationnelles d'un budget participatif**

Pour garantir au mieux les chances d'atteindre ces objectifs spécifiques, des conditions incontournables à la mobilisation du budget participatif, doivent être posées :

1. Le projet doit porter sur l'amélioration du cadre de vie pour les jeunes dans l'établissement : il pourra se décliner en travaux, en équipement et en actions éducatives, via le recours à des dispositifs régionaux d'accompagnement éducatif ou culturel, tels que « Appentis, Lycéens Citoyens », « Aux Arts Lycées et Apprentis », « Lycéens, Apprentis, bien dans son corps, bien dans sa tête »...
2. Le projet doit obligatoirement être le fruit d'une décision collégiale impliquant des jeunes et des adultes issus de l'ensemble de la communauté éducative.
3. Le projet doit pouvoir se réaliser dans un temps permettant à tout ou partie des élèves impliqués d'en voir la réalisation (moins de 3 ans).

### **Les étapes de la mise en œuvre de la politique des budgets participatifs**

1 - Une année d'expérimentation sur 2016/2017

Une expérimentation sera menée avec 6 lycées et 2 CFA. Ces établissements seront choisis à partir d'un appel à intérêt, lancé fin juin 2016, sous forme d'un courrier adressé à l'ensemble des lycées publics de l'Education nationale et de l'Agriculture ainsi qu'à l'ensemble des CFA.

Cette année d'expérimentation sera composée de deux temps :

- un temps de conception collégiale du dispositif avec ces 8 établissements de formation (entre le mois de septembre et de novembre 2016) pour l'élaboration d'un cadre d'intervention qui précisera l'ensemble des modalités d'application énoncées ci-dessus.
- un temps expérimental de mise en œuvre du dispositif par ces mêmes établissements (entre décembre 2016 et fin avril 2017)

2 – Après l'expérimentation

Etant entendu, qu'une évaluation de cette mesure au regard de l'enjeu du progrès démocratique doit être appréhendée sur une période de plus longue durée, un bilan sera mené sur la base du cadre d'intervention proposé par les établissements engagés dans la phase d'expérimentation.

Selon les conclusions du bilan dressé, le cadre proposé pourra être maintenu, adapté ou revu pour une généralisation, dès la rentrée 2017/2018.

### **3- De la Conférence Régionale de la Jeunesse au Conseil Régional de la Jeunesse**

Cette mesure s'inscrit également dans le cadre de l'axe « L'amélioration des services publics par la participation citoyenne ».

#### **A – Contexte général**

La Conférence Régionale de la Jeunesse est une initiative volontaire de la Région. Elle a été réunie pour la première fois en mai 2011 et est actuellement un lieu d'expression permettant aux jeunes d'être consultés dans la mise en œuvre des politiques régionales les concernant. Depuis sa création, 179 jeunes en ont été et 59 en sont membres actuellement. 23 avis ont été rendus. La CRJ est un lieu privilégié d'expression démocratique, que la Région a souhaité conforter par un Vice-Président dédié et des ambitions renouvelées.

Depuis sa création, le fonctionnement de la CRJ s'est appuyé sur une charte d'objectifs et de moyens, votée en avril 2011. Après 5 ans d'existence, à l'automne 2015, les membres de la CRJ ont conduit un travail de bilan du fonctionnement de l'instance, en ciblant les points négatifs et positifs. Sur cette base, le Vice-Président dédié a conduit avec la CRJ un travail de réflexion, lors d'un WE d'intégration à Blois les 19 et 20 mars et de 2 journées de travail à Tours et Orléans les 30 avril et 21 mai, pour concrétiser et rendre opérationnelles les nouvelles ambitions de ce qu'il vous est proposé désormais d'appeler le Conseil Régional des Jeunes.

Les objectifs qui ont prévalu à cette réorganisation étaient les suivants :

- renforcer l'autonomie du CRJ,
- articuler l'action du CRJ à celles des acteurs régionaux mobilisés autour des questions de jeunesse, à l'échelle régionale comme dans les territoires,
- donner une place plus importante à l'expérience démocratique que peut constituer cette instance,
- renforcer sa lisibilité et sa visibilité auprès des jeunes et particulièrement dans les territoires,

- renforcer ses moyens d'actions et soutenir la dynamique de projet pour une plus grande concrétisation de l'implication des jeunes.

C'est sur cette base que les propositions d'évolution ci-après ont été construites dans un dialogue nourri avec les actuels membres de la CRJ et aussi à l'appui des bilans établis lors des précédentes mandatures.

## **B – Présentation de la politique régionale**

Pour répondre à ces cinq objectifs, des propositions d'évolution tant du cadre réglementaire que des moyens accordés à cette instance, vous sont proposés.

### **Renforcer l'autonomie du CRJ**

#### *1. La mobilisation du CRJ dès la conception des mesures portées par le Conseil Régional*

Lors du bilan 2015, les jeunes de la CRJ avaient exprimé que le fait de rendre un avis final sur les rapports votés par le Conseil Régional, à l'instar du CESER, n'était pas satisfaisant ; la capacité à contribuer à leur élaboration étant alors très réduite.

Par ailleurs, le CRJ conserve la possibilité de s'autosaisir de sujets et de projets qu'il considère importants.

#### *2. L'élaboration d'une feuille de route pour une grande lisibilité de ses travaux*

Pour permettre une meilleure organisation des travaux, pour une possibilité plus grande de choisir les sujets sur lesquels le CRJ se mobilisera, une feuille de route à deux ans sera établie. Elle articulera :

- Des mesures de la mandature sur lesquelles le CRJ souhaite apporter une contribution,
- Des thématiques et projets dont le CRJ souhaite s'autosaisir.

Cette feuille de route est en cours de finalisation et elle sera soumise au vote de l'assemblée plénière du CRJ en juin 2016.

#### *3. La mise en place d'un budget participatif*

Le CRJ disposera d'un budget participatif dont les propositions d'exécution seront établies par le bureau du CRJ et votées en assemblée plénière du CRJ. Cette possibilité permettra aux membres :

- De faire l'expérience de la gestion d'un budget,
- De financer des projets de la feuille de route,
- De financer des formations en direction des membres.

### **Mieux inscrire le CRJ dans une démarche partenariale**

#### *1. Un comité de pilotage du CRJ*

Il réunira les membres du bureau du CRJ et des acteurs impliqués autour des questions de jeunesse : mouvements d'éducation populaire, Missions Locales, CESER, CRIJ... Son rôle sera de renforcer le dialogue du CRJ avec ces acteurs, d'envisager des projets et

démarches communes. Il renforcera la connaissance réciproque et la diffusion d'une information en direction de l'ensemble des jeunes.

## *2. Des rencontres systématiques d'acteurs locaux, lors des séances dans les territoires*

Une première expérience a été réalisée à Tours lors de la séance du mois de mars et a permis un échange avec sept associations locales. Les jeunes ont particulièrement apprécié ce moment, source d'inspiration pour leurs travaux et cela a ouvert des pistes d'actions communes. Il s'agit de généraliser cette pratique de lien avec les acteurs des territoires.

## **Faciliter et donner une place plus importante à l'expérience démocratique que peut proposer cette instance**

### *1. Un règlement-cadre et un règlement intérieur modifiable par décisions du CRJ*

Les jeunes n'ont pas été suffisamment associés à l'élaboration de la charte d'objectifs et de moyens ; pour une meilleure adaptation au fur et à mesure de l'expérience concrète du CRJ.

Il est proposé de distinguer :

- Un règlement-cadre qui fixe les principales modalités du CRJ (missions, composition, règles majeures de fonctionnement), soumis à l'approbation du Conseil Régional après avis du CRJ,
- Un règlement intérieur, établi et validé par le CRJ.

Ainsi les jeunes pourront s'expérimenter à l'établissement des règles de fonctionnement et les faire vivre collectivement dans le temps.

### *2. Une composition et une gouvernance qui évoluent*

Afin de disposer d'un parallélisme des formes, le nombre de membres est porté de 72 à 77 membres comme notre assemblée ou celle du CESER.

Pour simplifier les modalités de recrutement et de composition du CRJ, il est proposé la réduction du nombre de collèges à trois :

- le collège des jeunes en formation initiale,
- le collège des étudiants,
- le collège des jeunes en vie active.

L'équilibre de ces trois collèges est recherché. La parité de genre reste un critère de sélection des candidatures tandis que l'origine géographique constitue un critère indicatif.

Le bureau, instance d'animation du CRJ sera désormais élu par l'assemblée plénière et non au sein de commission comme cela était le cas jusqu'ici. Il en va de même pour la présidence. Afin de renforcer la parité cette présidence sera assurée par un binôme femme/homme.

### *3. La possibilité de s'y investir à différents moments de la jeunesse*

La diversité des âges des membres du CRJ se révèle à l'expérience, un atout et une possibilité de confronter des points de vue différents selon les situations vécues.

Afin de se caler sur la définition européenne de la jeunesse soit de 15 à 29 ans, mais également pour permettre un engagement à différents moments de la jeunesse, au moment de la vie scolaire et au début de la vie active, il est proposé d'élargir l'âge limite à 29 ans au lieu de 27 ans.

#### *4. Un remboursement des frais engagés fortement accéléré*

Le bilan établi en 2015 par les membres de la CRJ, avait mis en avant le frein important que constituait, pour les jeunes, l'avance des frais sur plusieurs mois générés par leur engagement.

Pour répondre à cette problématique, il est prévu de mettre en place une procédure accélérée de remboursement des frais avancés par l'établissement d'une feuille de frais à l'occasion de chaque réunion du CRJ. Une étude sera conduite pour définir un système de remboursement de frais simplifié, qui sera proposé en commission permanente.

### **Renforcer sa lisibilité et sa visibilité auprès des jeunes et particulièrement dans les territoires**

#### *1. Le changement de nom*

Les actuels membres de la CRJ ont exprimé que l'intitulé « Conférence Régionale de la Jeunesse » n'était pas compréhensible pour les autres jeunes et que la visibilité de cette instance et de ses travaux, en pâtissait. Ils ont proposé qu'à l'instar d'autres régions elle puisse s'intituler : **Conseil Régional de la jeunesse**. Le sigle ne change pas : CRJ.

#### *2. Le déplacement du CRJ dans les territoires*

Amorcé depuis le début de l'année, il est prévu de déplacer les séances du CRJ dans les territoires pour :

- Faciliter l'implication de tous les jeunes,
- Envisager des échanges avec des instances locales de participation des jeunes.
- Permettre la rencontre avec des acteurs des territoires (cf. paragraphe B2 « démarche partenariale»),
- Renforcer la visibilité locale de cette instance

Les réunions plénières seront organisées dans les principales villes de la région et les réunions de groupes de travail pourront également se déplacer dans les territoires.

#### *3. Des outils de communication renforcés*

Pour rendre plus facile, la communication interne entre les membres, des outils numériques seront mis en place. Ils devront permettre des travaux collaboratifs à distance ainsi qu'un meilleur partage de l'information.

Par ailleurs, le CRJ souhaite travailler sur sa communication externe et il envisage notamment :

- Un travail sur le logo, les sites web... ;
- L'utilisation et le développement du numérique comme outils facilitateurs d'échanges avec les jeunes non membres et associations;

- une communication en direction de la presse lors des temps forts du CRJ, pour une meilleure visibilité de son action.

#### *4. Des campagnes pour informer les jeunes dans les territoires*

Les membres du CRJ se mobiliseront pour informer les jeunes de leurs travaux. Ils solliciteront par exemple la possibilité d'intervenir dans des établissements scolaires et dans les lieux réunissant des jeunes dans les territoires (instances de participation, auprès de services jeunesse des collectivités...).

### **Renforcer ses moyens d'actions et soutenir la dynamique de projet pour une plus grande concrétisation de l'implication des jeunes**

*La mise à disposition du CRJ, d'un budget annuel dédié*

Le CRJ disposera d'un budget avec deux entrées :

- un budget pour les frais d'assemblée : frais de réunion, indemnité, frais d'organisation,
- un budget participatif pour les projets portés par l'instance et pour la formation de ses membres, évoqué ci-dessus.

### **Une charte des valeurs et de principes.**

Les jeunes ont souhaité associer au règlement-cadre une charte de valeurs qui fixe un cadre éthique à l'engagement au sein du CRJ. Elaborée par les membres actuels, elle est soumise à l'approbation de l'assemblée régionale et constituera une référence pour l'ensemble des membres.

## **4- Propositions du Président**

Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil régional, réuni les 23 et 24 juin 2016 :

### **1) En ce qui concerne la mesure « panels territoriaux pour le progrès démocratique »**

- Décide de la mise en place de panels territoriaux pour le progrès démocratique à des échelons territoriaux au sein de la région,
- Décide de la mise en place d'un panel d'experts sur des questions de démocratie,
- Habilitte le président à effectuer toutes les démarches et à signer les éventuelles conventions relatives à ces décisions.

### **2) En ce qui concerne la mesure « budget participatif dans des lycées et des CFA »**

- Décide d'approuver les modalités de mise en œuvre de la phase expérimentale

### **3) En ce qui concerne la CRJ**

- Décide d'approuver :

- le changement de nom de la Conférence Régionale de la Jeunesse qui devient le Conseil Régional de la Jeunesse
- le règlement cadre qui fixe les nouveaux principes de recrutement et de fonctionnement du CRJ,
- la charte de valeurs et de principes,
- le recrutement d'un jeune en service civique pour accompagner les travaux de cette instance.

**François BONNEAU**